AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administratice, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

MESURES PRECONISEES POUR GENERALISER LES PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE l'UTILISATION des HORMONES HERBICIDES et des HORMONES DEBROUSSAILLANTES EN VUE d'EVITER LES DEGATS aux CULTURES VOISINES

Les mentions suivantes devront être indiquées par les fabricants :

Sur les étiquettes : (La mention suivante devra être indiquée en caractères très apparents) :
- Attention, danger pour les cultures voisines. Respectez strictement le mode d'emploi.

Sur les notices :

1°) Cas des hormones herbicides :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc..) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc..). Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes :
- employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 kgs, et des pastilles à large orifice.
- préférer le jet plat aux autres formes de jets.
- régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.
- ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre et, en aucun cas, au-delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

2°) Cas des hormones débroussaillantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc..) les hormones débroussaillantes risquent de provoquer dans la zone d'application du traitement, des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tabac, légumineuses, etc..). Il convient donc de ne pas traiter à proximité de ces cultures.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

......../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

NOTA : Ce texte est extrait d'une note relative aux précautions à prendre lors de l'utilisation des hormones désherbantes, en vue d'éviter des dégâts aux cultures voisines. Cette note, qui a été récemment rédigée par un Groupe de travail du C.O.L.U.M.A. (Comité Français de Lutte contre les mauvaises herbes), a reçu l'approbation de la Commission des produits antiparasitaires.

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - La récente élévation de température a provoqué un développement très rapide de la végétation; d'autre part les ascospores sont de plus en plus nombreuses. Des pluies se produisant actuellement pourraient provoquer de graves contaminations. En conséquence, il convient d'effectuer un nouveau traitement dans tous les vergers de poiriers.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à faire. En conséquence, un nouveau traitement est à effectuer.

Il est rappelé que les variétés à débourrement tardif atteignant le stade C3-D doivent être protégées contre la maladie.

IMPORTANT: Il est rappelé que tout traitement éliminé par la pluie doit être renouvelé immédiatement sans attendre un avis de la Station.

INFORMATIONS -

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer la protection contre cette affection.

PUCERONS CENDRES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des dégâts ont été observés en 1968, ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure. Se méfier de ces insectes dont les dégâts peuvent être importants.

PUCERON VERT DU POMMIER - Les premiers foyers sont apparus. Dans les vergers où des dégâts ont été observés en 1968 et où de la fumagine a été notée sur les rameaux au cours de la taille, profiter du traitement anti-tavelure pour ajouter un produit aphicide à la bouillie.

ARAIGNEE ROUGE - Il est trop tôt pour intervenir.

CHENILLES DEFOLIATRICES DIVERSES - Surveiller leur apparition et en cas de nécessité ajouter un insecticide à la bouillie anti-tavelure.

GNOMONIA ET MONILIA DU CERISIER - Effectuer un traitement fongicide.

CLOQUE ET MONILIA DU PECHER - Effectuer également un traitement. Utiliser un fongicide organique de synthèse.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé aux arboriculteurs que seuls les insecticides et acaricides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres fruitiers en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles : pyrétrines synergisées, roténone, endosulfan, toxaphène et polychlorocamphane, diéthion, phosalone, chinométhionate, chlorphénamidine, dicofol, tétradifon, tétrasul, thioquinox.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 10 AVRIL 1969